

Comment le CSA entend renforcer les comités d'éthique dans les médias

Radios et télévisions diffusant des émissions d'information doivent se doter d'organes de contrôle

C'est avec un certain étonnement que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a assisté, ces derniers jours, aux préparatifs puis au lancement de CNews, lundi 27 février, en remplacement d'i-Télé. Lors de leur dernière audition au CSA, le 11 janvier, les dirigeants de Canal+ Jean-Christophe Thiéry et Gérard-Brice Viret s'étaient engagés à informer le collège de leur projet de nouvelle chaîne. Or, selon celui-ci, cet échange n'a pas eu lieu : « *Nous sommes assez surpris de n'avoir été destinataires ni d'un projet de grille ni des règles encadrant le fonctionnement de cette chaîne* », grince Olivier Schrameck, son président.

Ces derniers jours, les éléments de la programmation de CNews ont plutôt été distillés dans les médias. Tout comme l'annonce qu'une charte déontologique et un nouveau comité d'éthique seraient présentés au mois de mars, faite jeudi par Gérard-Brice Viret, le directeur général des antennes de Canal+, sur France Inter. Un point qui a été au cœur de la longue grève d'i-Télé à l'automne, et que le CSA suit de près.

D'autant qu'en parallèle, le Conseil a affiné sa réflexion sur la mise en place des comités « *relatifs à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes* », que la récente loi sur l'indépendance des médias, dite « loi Bloche »,

prévoit désormais au sein des radios et télévisions hertziennes diffusant « *des émissions d'information politique et générale* ».

Protéger les « lanceurs d'alerte »

Le CSA a publié un avis ce lundi sur la mise en place de ces comités à Radio France et France Télévisions, permettant de comprendre la vision qu'il se fait de ces organes. Le collège, qui s'est parfois vu reprocher une forme de passivité dans les crises éditoriales de Canal+ puis d'i-Télé, recommande aujourd'hui d'aller plus loin que le projet de décret qui lui a été soumis, afin de renforcer les instances qui vont être mises en place.

Il propose ainsi que ces comités soient créés à l'échelle de chaque service d'information, no-

Le gendarme de l'audiovisuel incite à la création de comités à l'échelle de chaque chaîne, et non pas des entreprises

tamment lorsque celle-ci est en continu, et pas seulement à l'échelle des entreprises. Cela signifierait par exemple qu'il y ait un comité spécifique à CNews au sein du groupe Canal+, mais aussi pour chaque antenne régionale de France 3. Cela leur per-

mettrait d'être au plus près des sujets et des enjeux.

Le CSA veut également renforcer l'indépendance des membres de ces instances vis-à-vis des directions qui les nommeront. Il propose que ceux-ci désignent eux-mêmes leur président, ne perçoivent pas d'indemnités et puissent être révoqués s'ils ne respectent pas leurs engagements.

Enfin, pour élargir leur capacité d'action, le CSA propose que les comités d'éthique puissent aller au-delà de cinq membres quand cela est nécessaire et qu'ils rendent compte de leurs travaux de façon trimestrielle. Il suggère également qu'ils « *garantissent l'anonymat de toute personne qui en appelle au comité si celle-ci le demande* », pour protéger les « lanceurs d'alerte » issus des rédactions, à la lumière des situations d'atteinte au contenu apparues notamment à Canal+.

Cet avis ne concerne en théorie que le décret introduisant ces instances dans les médias publics, mais il est aussi un message à l'ensemble des éditeurs. Même si, dans un premier temps, l'heure est à la consultation. « *Nous souhaitons dialoguer et travailler "en mode interactif" avec les éditeurs dans les prochaines semaines* », affirme Olivier Schrameck. Le CSA donnera ses recommandations au plus tard début juin, afin que les radios et télévisions concernées puissent se conformer à la nouvelle loi avant le 30 juin, comme celle-ci le prévoit. ■

AL.D.